RAPPORT ANNUEL 2017

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

sictom VAL DE SAÔNE

AVANT PROPOS

L'année 2017 a été marquée par le biodéchet. Le SICTOM Val de Saône, sans attendre les directives nationales sur le projet de Loi de la Transition Energétique pour 2025, a voulu expérimenter la collecte en Point Apport Volontaire (PAV) sur le secteur de Faverney et Scey Sur Saône. L'idée est de pouvoir mesurer les incidences de cette collecte sur le poids des OMr et le coût mais surtout, développer le tri à la source et arriver à une valorisation énergétique.

Ces deux années d'expérimentation basées sur le volontariat des usagers participants, nous ont permis de quantifier et qualifier nos biodéchets afin de déterminer le pouvoir méthanogène pour à terme, arriver à un exutoire agricole. Après analyse des données du pilote, 27% de nos OM sont des déchets organiques méthanisables ou compostables, soit environ 30 kg/an/hab. de biodéchets ménagers et assimilés. Actuellement, ces biodéchets sont déposés sur une plateforme de compostage à 55 € la tonne contre 115 € la tonne à l'incinération. Tout l'enjeu est de se rapprocher des unités de méthanisation agricole ou plateformes de compostage (soit déjà en fonctionnement, soit en projet) pour trouver les solutions techniques respectueuses de la règlementation afin de valoriser au mieux nos biodéchets qui à terme nous permettront de couvrir le coût d'une collecte. C'est donc ce travail initié en 2017 qui va se poursuivre les années suivantes.
Au-delà de cette expérience, notre syndicat a relevé le défi du « Zéro déchets » mais les projets ne s'arrêtent pas là et nous devons réfléchir à mutualiser les compétences de nos collectivités pour harmoniser la communication, la collecte et la tarification de nos déchets ménagers sur l'ensemble de notre territoire.

Je profite aussi de ce bilan pour saluer le travail des équipes du SICTOM Val de Saône engagées à tous les niveaux pour rendre ce service public performant et dont les coûts de fonctionnement sont maîtrisés.

Au moment où j'écris cet édito, Franck TISSERAND n'est plus Président et c'est avec fierté et détermination que je reprends le flambeau. Je veux ici le remercier pour tout le travail qu'il a accompli mais aussi par l'énergie de son engagement. Par son action, la Haute-Saône peut s'enorgueillir d'avoir les structures de collecte et de traitement des ordures ménagères les plus performantes au niveau national.

N'oublions pas que nos déchets ont des ressources, alors, TRIER MIEUX, C'EST TRIER PLUS.

Le Président, Éric MASOYÉ

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

› Les faits marquants 6

1 - PRESENTATION 10

› Les décideurs 12
› Les opérationnels 13
› Le territoire desservi 14
› La gestion des déchets 16

2 - INDICATEURS TECHNIQUES 18

› Les ordures ménagères 20
› Le tri sélectif 22
› Indicateurs techniques par collecteur 24
› Le verre 26
› La ressourcerie 27
› Le compostage 28
› Les encombrants 29
› Les déchets assimilés 29
› Les déchetteries 30
› Les biodéchets 32
› Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 34
› La qualité du tri 35

3 - TRAITEMENT DES DECHETS 36

› Le traitement des ordures ménagères 38
› Le traitement du tri sélectif 40

4 - INDICATEURS FINANCIERS 42

› Montant annuel global 44
› Modalités d'exploitation 46
› Modalités de financement 48
› Répartition du coût global 50

5 - PERSPECTIVES 52

› Perspectives 54

INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS

Assemblée générale du Crédit Agricole

Le SICTOM a tenu un stand le 11 Mai 2017 à l'Assemblée générale du Crédit Agricole à Port Sur Saône.

De nombreux visiteurs se sont intéressés aux activités du syndicat.

Enquête de satisfaction

En avril 2017, une enquête a été menée par nos ambassadeurs du tri auprès de volontaires qui ont utilisé le service de collecte des biodéchets.

Cette enquête a permis de mettre en évidence que 79% des usagers sont satisfaits du positionnement de l'abri-bac, 86% des usagers sont satisfaits du matériel mis à leur disposition, et enfin 88% des usagers sont satisfaits des explications données sur les consignes de tri des biodéchets.

⚠ AVIS DE PASSAGE ⚠

Les équipes du SICTOM VAL DE SAONE sont passées à votre domicile en votre absence :

le ___ /___ /2017 à ___h___.

Nous réalisons une enquête de satisfaction sur le service de collecte des biodéchets mis en place en septembre 2016 sur votre commune. Nous aimerions connaître votre avis sur ce service pour l'améliorer.

N'ayant pas pu vous rencontrer, merci de bien vouloir prendre contact avec nos services avant le **31 mai 2017** au :

03 84 78 09 52

Ligne ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Cette enquête ne prend que 5 min, nous vous remercions par avance du temps que vous y accorderez.

SICTOM VAL DE SAONE
Zone Artisanale
70360 Scey sur Saône
info@sictomvds.com

sictom Val de Saône

14

PERISCOLAIRES ONT PARTICIPES

Le SICTOM a gagné le concours

Dans le cadre de la SERD 2016 (semaine européenne de réduction des déchets) et pour sensibiliser les habitants du territoire sur la nécessité de trier les textiles, le SYTEVOM a organisé un concours de collecte. Le but étant de sensibiliser le grand public au tri des textiles par le biais des enfants en centre périscolaire.

Les animateurs des différents périscolaires ont du encourager les enfants à trier leurs textiles a la maison, mais également chaussures et petite maroquinerie.

14 centres périscolaires ont été sensibilisés au tri des TLC et ont ainsi collecté plus de 64.4 kg par enfant, ce qui a permis au SICTOM du Val de Saône de remporter le concours. Chaque enfant a reçu une gourde en cadeau et a été invité au spectacle « *La guerre du tri n'aura pas lieu* » avec la troupe LE PETIT THÉÂTRE VERT .

Un spectacle a eu lieu à Corbenay, et un deuxième à Scey-sur-Saône afin de couvrir le territoire du SICTOM qui s'étend du nord au sud de la Haute-Saône, 257 enfants ont participé au spectacle.

LES FAITS MARQUANTS

Expérimentation de la collecte des biodéchets en apports volontaires

Depuis Septembre 2017, les usagers des communes de Scey sur Saône, Ferrières les Scey, et Fleurey les Faverney expérimentent à leur tour la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires.

Avec un bioseau, l'usager collecte directement ses biodéchets qu'il dépose ensuite dans un abri-bac. L'accès aux abris-bacs est contrôlé avec un badge. Une fois par semaine au minimum, les abris-bacs sont collectés.

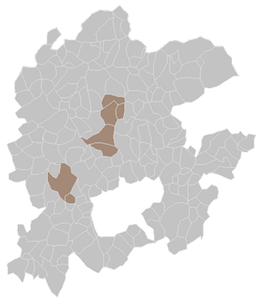

3

COMMUNES SUPPLEMENTAIRES INTEGRENT L'EXPERIMENTATION

+ de 90

PARTICIPATIONS

Organisation d'un concours de dessin

Ouvert à tous les enfants du territoire du SICTOM du Val de Saône âgés entre 3 et 13 ans, ce concours sur le thème de la poubelle du futur visait à récompenser le plus beau dessin selon les catégories d'âge. Le syndicat a comptabilisé 90 participations.

Recrutement d'un Directeur

Arrivé en Mars 2017, Frédérick HENNING a pris la direction des services du SICTOM du Val de Saône. Il participe à la définition du projet global de la collectivité et à sa stratégie de mise en œuvre, il impulse et conduit des projets et pilote les équipes.

1

PRESENTATION DU SICTOM

LES DECIDEURS

Depuis 2008, le SICTOM du Val de Saône est présidé par Franck TISSERAND, élu de Fleurey les Faverney. Les décisions sont prises par un comité syndical réunissant 193 délégués (un titulaire et un suppléant par commune, élus par les conseils communautaires).

Au sein de ce comité syndical, 21 membres constituent le bureau :

- 1 Président
- 6 Vice-présidents
- 14 membres du bureau

Président : Franck TISSERAND		
6 Vice-présidents		
Eric MASOYE	Franck HENRY	Nicolas PIERRE
Communauté de Communes : Les Combes	Communauté de Communes Terres de Saône	Communauté de Communes : Les Hauts du Val de Saône
Christian BRESSON	Marc DOILLON	Denis PAGEAUX
Communauté de Communes : Triangle Vert	Communauté de Communes : Haute Comté	Communautés de Communes : Les Monts de Gy Pays de Montbozon et du Chanois Commune de Charmoille
Les autres membres du bureau		
Eric MADIOT Jean-Jacques MILLERAND Hervé DESSAUX Pierre BELLEI Raphaël LAURENT	Blandine AEBISCHER Annie HUOT Jean-François ANTOINE Roland BEUGNOT Jean Paul LISSER	Jean-Michel BOURGEOIS Michel BROUTCHOUX Alain CARMANTRAND Christian NOLY

LES OPERATIONNELS

En 2017, le personnel du SICTOM du Val de Saône se compose de :

- 1 directeur
- 1 responsable administratif : secrétaire, comptable et ressources humaines
- 1 responsable de service collecte et redevance
- 2 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
- 8 ripeurs-conducteurs
- 2 agents techniques polyvalents
- 1 agent d'accueil
- 2 agents de brigade du tri

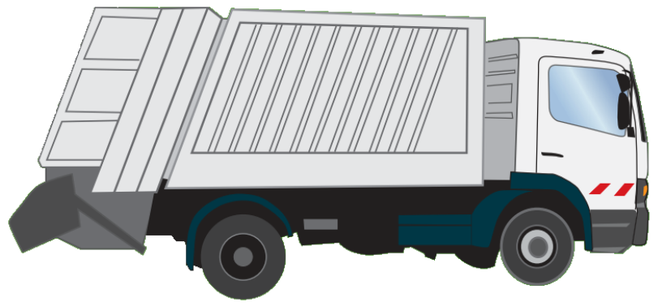

LE TERRITOIRE DESSERVI

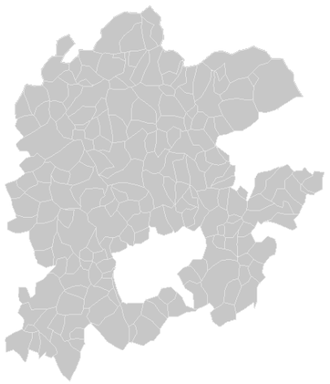

191

COMMUNES

=

1925.60

km²

63 045

HABITANTS

+ DE 30 000

FOYERS

- Communauté de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois
- Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône
- Communauté de Communes de la Haute Comté
- Communauté de Communes Les Combes
- Communauté de Communes Terres de Saône
- Communauté de Communes Triangle Vert
- Communauté de Communes des Monts de Gy
- Commune de Charmoille

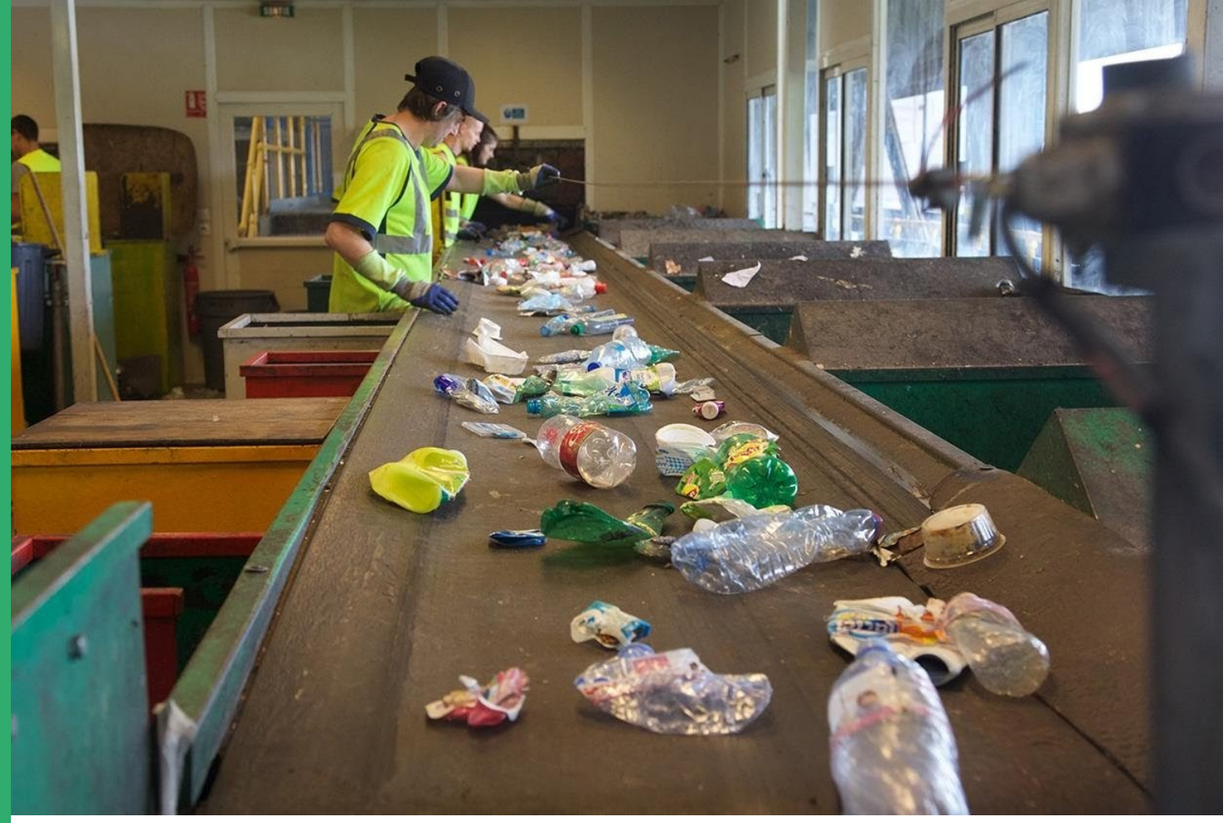

LA GESTION DES DECHETS

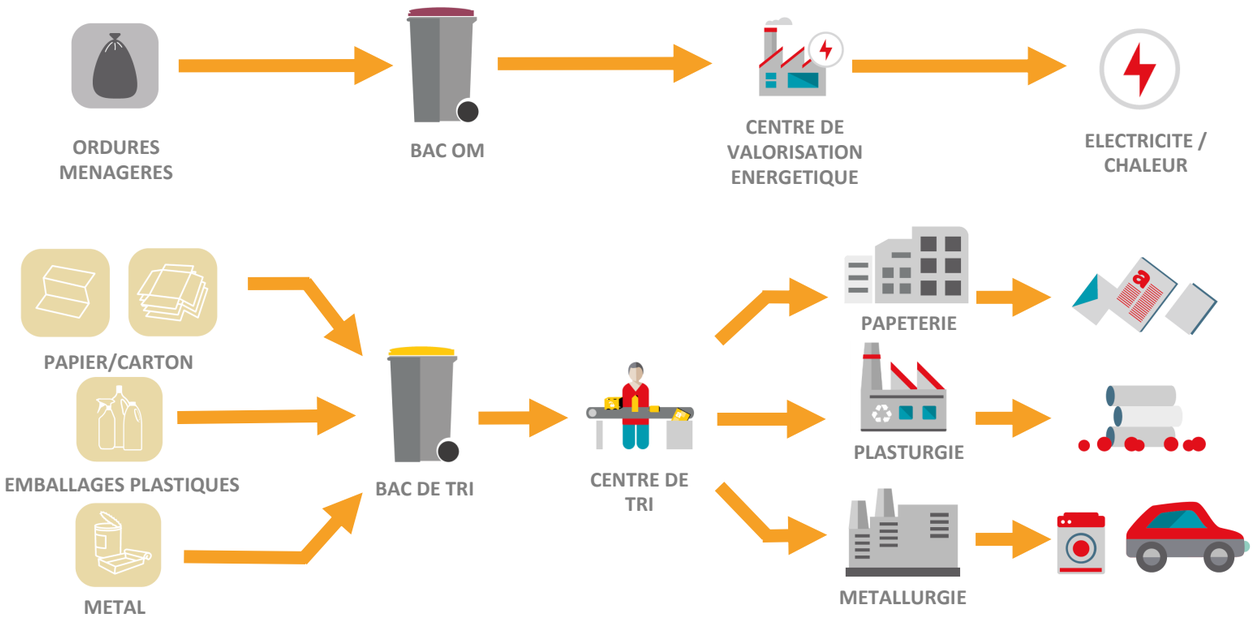

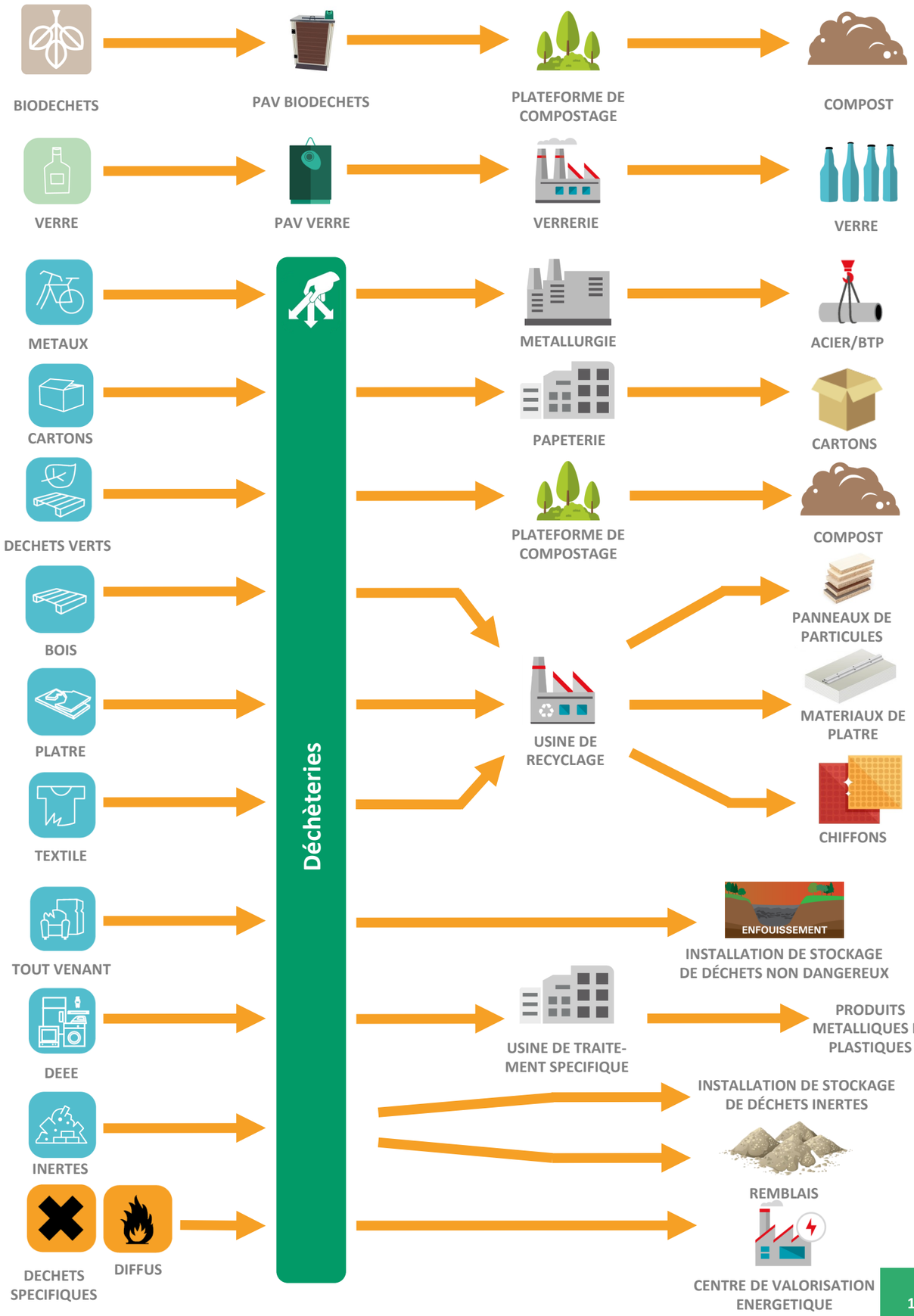

2

INDICATEURS TECHNIQUES

ORDURES MENAGERES

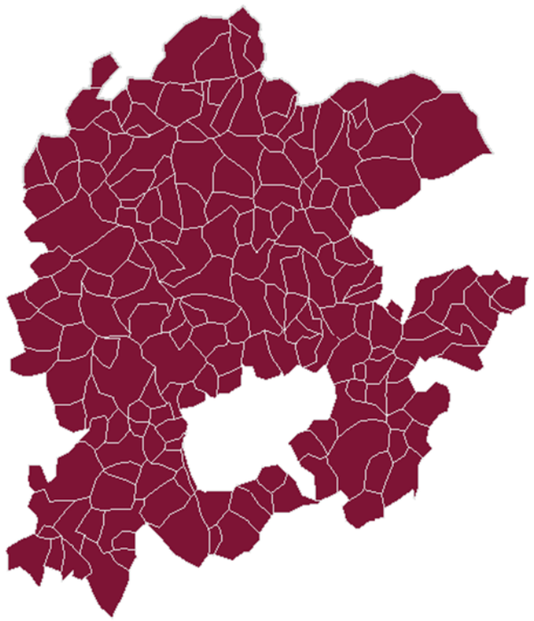

63 045

HABITANTS
Collectés en porte à porte par SUEZ

Répartis sur

191

COMMUNES

Les fréquences de collecte des OM

Selon le règlement de collecte en vigueur, le SICTOM du Val de Saône a fixé la fréquence de ramassage des Ordures Ménagères Résiduelles à une fois par semaine au minimum. Cependant depuis le 1er janvier 2012, un arrêté préfectoral autorise une dérogation à l'article R.2224-23 du CGCT et à l'article 81 du Règlement Sanitaire Départemental, permettant ainsi de porter la fréquence de ramassage des OMR à une fois par quinzaine pour les zones agglomérées de moins de 2000 habitants, sauf pour les « exceptions ».

Ce qui nous donne :

- 1 fois par quinzaine pour l'ensemble des communes de moins de 2000 habitants.
- 1 fois par semaine pour les communes de Port Sur Saône, Jussey, Fougerolles Centre et Saint Loup Sur Semouse.
- 1 fois par semaine pour l'ensemble des communes pendant la période estivale (4 Juillet au 28 Août).
- 2 fois par semaine pour les hôpitaux de Polaincourt et Clairefontaine, de Saint Rémy et de Saint Loup sur Semouse.

Les quantités collectées (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages	10 898.93	5 947.00	5 258.00	6 990.00	6 488.25	6 964.77	6 831.65	6 539.68
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045
Kg/hab.	241.21	130.99	114.71	117.34	108.74	109.74	107.96	103.73

Evolution des quantités collectées (en kg/an/hab.)

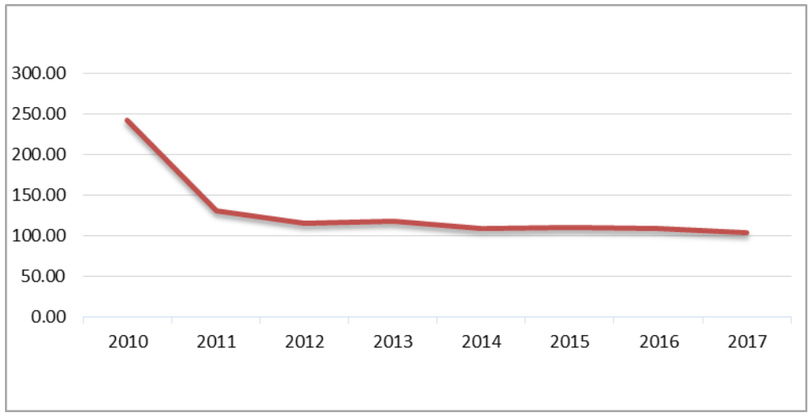

Le tonnage de Déchets Ménagers et Assimiles diminue de

- 4,27%

entre 2016 et 2017
(- 292 tonnes)

Les usagers du SICTOM ont réalisé en moyenne

12 levées

en 2017

TRI SELECTIF

33 393

HABITANTS

Collectés en porte à porte par le SICTOM

Répartis sur

95

COMMUNES

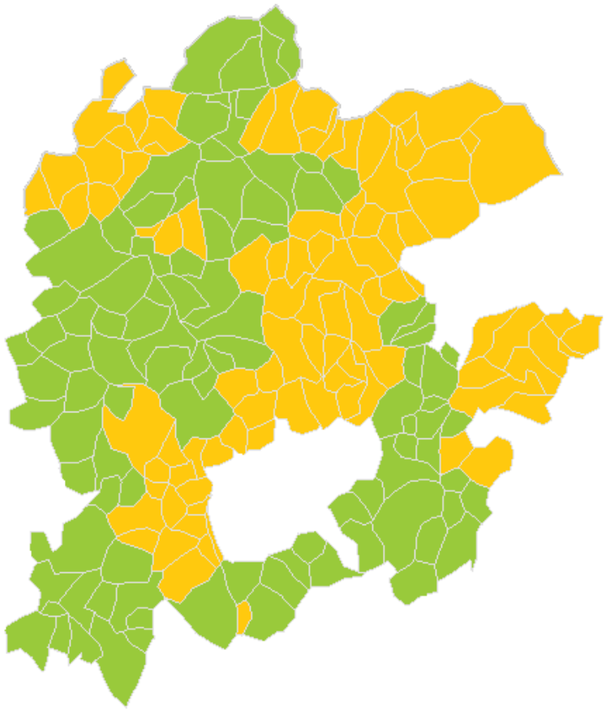

29 652

HABITANTS

Collectés en porte à porte par SUEZ

Répartis sur

96

COMMUNES

Les consignes de tri

Le SICTOM du Val de Saône mène depuis Mars 2012 une expérimentation nationale sur l'ouverture des consignes de tri aux emballages plastiques. Ainsi, sont collectés en mélange : papiers, cartons, emballages métalliques, flacons et bouteilles plastiques, emballages souples et rigides et films plastiques.

Les quantités collectées (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages	1 234.04	2 895.00	3 040.00	3 582.00	3 850.46	4 056.71	4 014.08	4 058.41
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045
Kg/hab.	27.31	63.77	66.32	60.13	64.53	63.92	63.43	64.37

Evolution des quantités collectées (en kg/an/hab.)

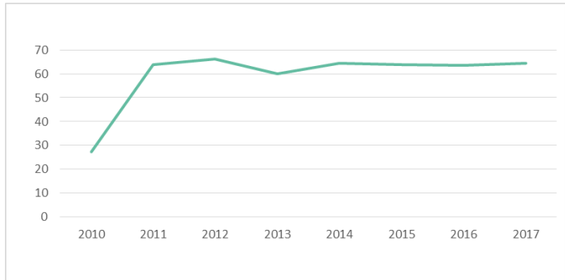

Le tonnage de tri sélectif augmente de

+ 1,10%

entre 2016 et 2017

(+ 44 tonnes)

INDICATEURS TECNIQUES PAR COLLECTEUR

Pour collecter 1 tonne d'OM, il faut environ

1h05

de travail au prestataire.

Et ils doivent parcourir environ

23 km

Les Ordures Ménagères

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	525.62	569.00	10 870.00
Février	505.30	535.00	10 758.00
Mars	542.20	584.00	11 465.00
Avril	524.08	525.00	10 516.00
Mai	531.40	543.00	10 796.00
Juin	552.68	567.00	11 783.00
Juillet	572.26	839.00	17 685.00
Août	558.18	816.00	18 185.00
Septembre	518.89	556.00	11 426.00
Octobre	499.88	535.00	11 228.00
Novembre	543.44	563.00	11 995.00
Décembre	529.86	560.00	11 253.00
Total	6 403.79	7 192.00	147 960.00

Le Tri sélectif collecté par le prestataire

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	135.86	280.23	4 784
Février	147.36	268.37	4 721
Mars	175.58	308.54	5 529
Avril	141.24	247.94	4 432
Mai	160.40	295.51	5 439
Juin	158.71	274.85	4 455
Juillet	149.02	266.77	4 055
Août	180.32	335.75	5 785
Septembre	169.90	297.27	5 028
Octobre	164.10	292.69	5 317
Novembre	163.24	279.33	5 001
Décembre	165.80	282.57	4 829.00
Total	1 911.53	3 429.82	59 375.00

Pour collecter 1 tonne de tri, il faut environ

1h45

de travail au prestataire.

Et ils doivent parcourir environ

31 km

Pour collecter 1 tonne de tri, il faut environ

1h45

de travail au prestataire.

Et ils doivent parcourir environ

31 km

Le Tri sélectif collecté par le service opérationnel du SICTOM

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	173.00	398.50	6 550
Février	158.16	334.50	5 670
Mars	190.64	371.25	6 471
Avril	163.34	335.50	5 846
Mai	191.08	402.50	6 888
Juin	177.84	384.50	6 056
Juillet	181.08	354.25	6 029
Août	187.18	377.25	6 688
Septembre	176.62	356.50	6 021
Octobre	187.70	372.00	6 337
Novembre	180.82	378.25	6 558
Décembre	179.42	359.50	6 061
Total	2 146.88	4 424.50	75 175.00

LE VERRE

Organisation

Le SICTOM dispose de 428 conteneurs à Verre sur la totalité de son territoire, soit une colonne d'apport volontaire pour 147 habitants. Selon Eco Emballages la dotation optimale de Points d'Apport Volontaire (PAV) verre est d'une colonne pour 200 habitants en milieu rural. Le SICTOM se situe donc au delà des préconisations nationales. Ces PAV sont mis à disposition par le SYTEVOM qui gère également la collecte de ces derniers. Les communes ont à leur charge l'aménagement des points de collecte, l'entretien et la maintenance légère des conteneurs et de leurs abords.

63 045

HABITANTS
Collectés en PAV par le SYTEVOM

→

Répartis sur

191

COMMUNES

Les quantités collectées (en tonnes)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Tonnages	1 717.61	1 910.00	1 907.00	2 401.00	2 439.36	2 526.77	2 560.74	2 529.04
Habitants	45 184	45 399	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045
Kg/hab.	38.01	42.07	41.60	40.30	40.88	39.81	40.47	40.11

Le tonnage de verre a diminué de

- 1,24%

entre 2016 et 2017
(- 32 tonnes)

Evolution des quantités collectées (en kg/an/hab.)

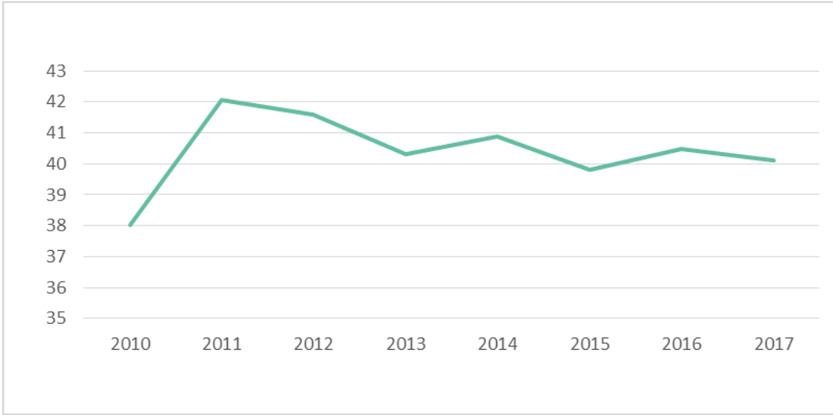

LA RESSOURCERIE

ASSOCIATION Res' urgence Une Ressourcerie pour réduire nos déchets

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés dans les conteneurs dédiés en déchetteries.

77.50

Tonnes déposées dans les bennes Ressourcerie en 2017

Elle permet également l'apport volontaire des usagers dans ses locaux. Enfin, elle assure également une prestation de débarras sous conditions.

LE COMPOSTAGE

Organisation

Le SICTOM propose à ses usagers des composteurs en bois de 600L ou en PVC de 400L à un prix subventionné. En 2017, le SICTOM a vendu 193 composteurs. On estime à 7 113 le nombre de composteurs sur l'ensemble du Territoire du SICTOM du Val de Saône.

1195

tonnes de déchets compostées en 2017

+ 193

composteurs vendus en 2017

LES ENCOMBRANTS

Organisation

Le SICTOM n'organise plus de ramassage des déchets encombrants au porte-à-porte. La présence de la Ressourcerie et des nombreuses déchetteries sur le territoire du syndicat répondent à des besoins ponctuels.

10

déchetteries réparties sur le territoire

+ 712

tonnes déposées en déchetteries entre 2016 et 2017

LES DECHETS ASSIMILES

Organisation

Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés en même temps que la collecte normale des ordures ménagères sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.

LES DECHETTERIES

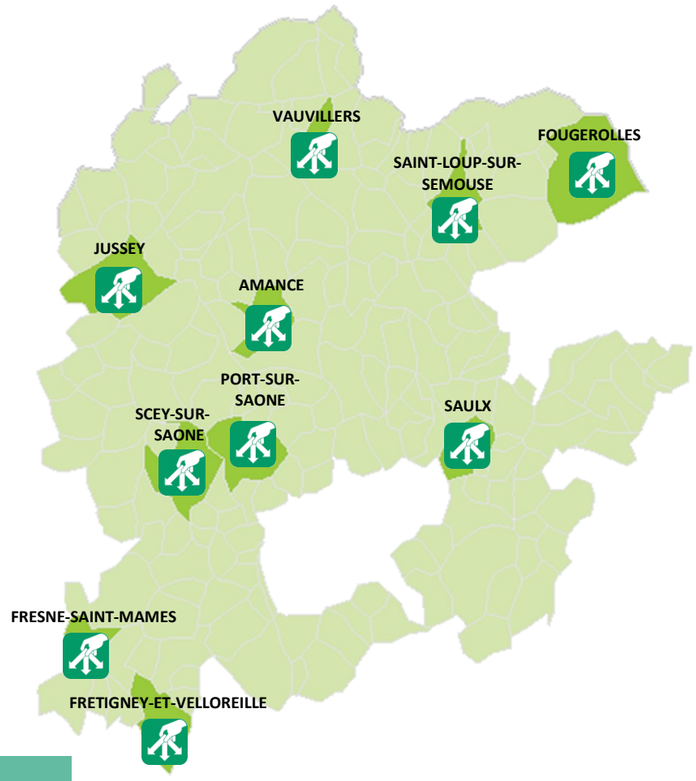

- Amance - Z.I. de la Superbe
  ☎ 03 84 91 21 57
- Fougerolles - Z.I. de la Gabiotte
  ☎ 03 84 49 66 69
- Fresne-Saint-Mamès - Route de Vellexon
  ☎ 03 84 78 07 95
- Fretigney - Lieu dit les Rotûres
  ☎ 03 84 76 03 72
- Jussey - Jussey la Gare - Route de Cendrecourt
  ☎ 03 84 68 17 44
- Port-sur-Saône - Route de Purgerot
  ☎ 03 84 91 62 26
- Saint-Loup-sur-Semouse - ZAC de la Combeauté
  ☎ 03 84 94 22 90
- Saulx - Route de Velleminfroy
  ☎ 03 84 95 93 76
- Scey-sur-Saône - Route de la Neuvelle
  ☎ 03 84 92 77 74
- Vauvillers - Direction Bains-les-Bains
  ☎ 03 84 92 99 36

DEEE

DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)
Gros électroménager hors froid
Gros électroménager froid
Ecrans
Petits appareils électroménagers, informatiques, électriques, etc.

DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS
Tailles de haies, déchets d'élagage
Petits branchages
Copeaux et les feuilles
Tonte de gazon

BOIS

BOIS
Meubles, chaises, etc.
Encadrement de fenêtre, porte, etc.
Planches, bois d'emballage
Bois souillé non dangereux
Gros branchage

TEXTILES

TEXTILES
Vêtements
Linge de maison
Chaussures

TOUT-VENANT

TOUT-VENANT
Matelas
Papiers peints
Tout ce qui ne correspond pas à une catégorie ci-dessus et qui n'est pas interdit en déchetterie.

MÉTAUX

METAUX
Ferrailles
Meubles métalliques
Acier, fonte, cuivre, laiton aluminium
Tondeuses
Tonneaux et bidons vides

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

DÉCHETS MENAGERS SPECIAUX
Peinture, vernis, colle, solvant, etc.
Produits phytosanitaires
Aérosols non vides, Piles, batteries
Huile de vidange et de friture
Lampes et tubes à économie d'énergie

GRAVATS / INERTES

GRAVATS
Mortier, béton, briques
Tuiles, céramiques, ardoises
Argile, sable, pierre, terres non polluées
Lavabos, éviers

PNEUMATIQUES

PNEUS NON JANTES
Pneus non jantés des véhicules légers propres et secs
(Dans la limite de 4 par an)

CARTONS

CARTONS
Cartons d'emballages propres, secs, vides et pliés
Enveloppes en carton

DÉCHETS SPÉCIFIQUES

CARTOUCHES ENCRE

RADIOGRAPHIES

SYTEVOM

Depuis le 1er janvier 2013, les déchetteries sont sous la compétence du SYTEVOM.

	2014 en Tonnes	2015 en Tonnes	2016 en Tonnes	2017 en Tonnes	Evolution entre 2016 et 2017
BOIS	1 835	1 966	1 962	1 907	- 2.80 %
CARTON	483	464	501	534	+ 6.59 %
DECHETS VERTS	3 065	2 855	3 166	3 135	- 0.98 %
FERRAILLES	704	651	711	785	+ 10.41 %
INERTES	1 872	1 826	1 711	2 034	+ 18.88 %
PLATRE	82	183	172	240	+ 39.53 %
TOUT VENANT	3 628	3 589	3 595	3 647	+ 1.45 %
MEUBLES	415	418	877	1 137	+ 29.65 %
DEE*	571	590	642	643	+ 0.16 %
DDS**	84	118	113	127	+ 12.39 %
AUTRES***	299	311	330	302	- 8.48 %
TOTAL	13 038	12 972	13 779	14 491	+ 5.17 %

LES BIODECHETS

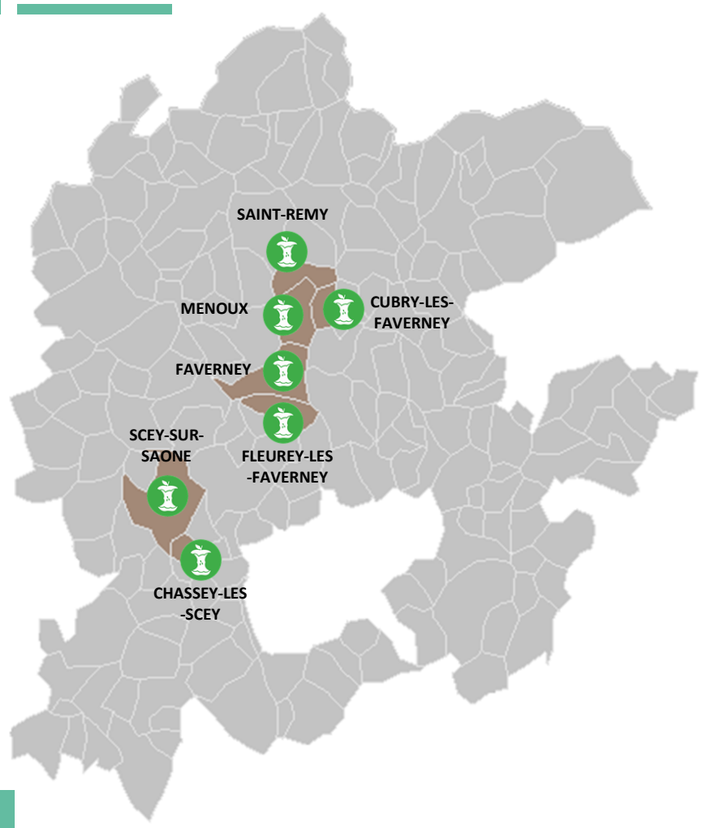

Organisation

Le SICTOM mène depuis Septembre 2016 une expérimentation sur la collecte des biodéchets en points d'apports volontaires sur 4 communes. En 2017, le SICTOM a étendu cette expérimentation sur 3 nouvelles communes.

Ainsi, 31 abris bacs équipés de trappe avec contrôle d'accès ont été disposés sur les 7 communes pilotes. Pour les ouvrir il faut être doté d'un badge.

Les équipes du SICTOM du Val de Saône ont distribué, au porte à porte, les badges, bioseaux, et sacs biodégradables aux usagers volontaires de ces 7 communes.

Taux d'équipement

Sur les 1909 foyers possibles, 1320 se sont équipés du matériel de pré-collecte, soit un taux d'équipement de 69%. Parmi les 1320 foyers équipés, 733 utilisent le service, soit 56% de taux d'utilisation parmi les foyers équipés.

Tonnages collectés

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Tonnages	1.30	1.86	2.22	1.60	2.24	2.60	1.02	3.14	3.16	5.52	5.62	5.32	35.60
Hab. participants	868	868	868	868	868	868	868	868	868	1559	1559	1559	
Kg/hab.	1.50	2.14	2.56	1.84	2.58	3.00	1.18	3.62	3.64	3.54	3.60	3.41	2.72*

* Moyenne des kg/hab. sur l'année 2017

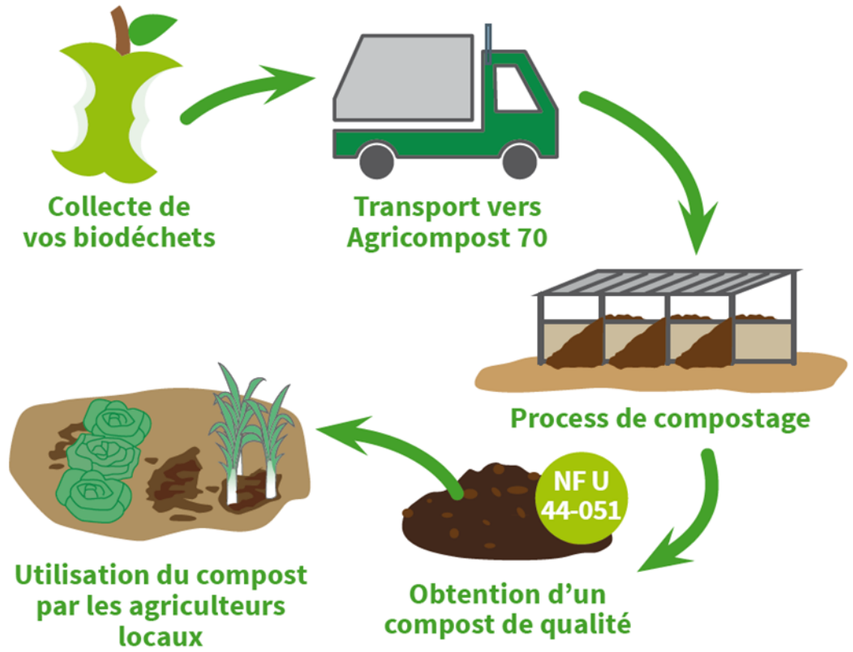

10kg = 4.5kg

DE BIODECHETS **DE COMPOST**

LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

OBJECTIF

- 7%

de DMA d'ici 2020

de **8.50%**

entre 2010 et 2017

Définition

Les Déchets Ménagers et Assimilés sont constitués des Ordures Ménagères, des collectes sélectives (Tri + Verre), et des déchets des déchetteries. En 2010, le SICTOM comptabilisait 479.24 kg/an/hab. de DMA pour 438.06 kg/an/hab. en 2017.

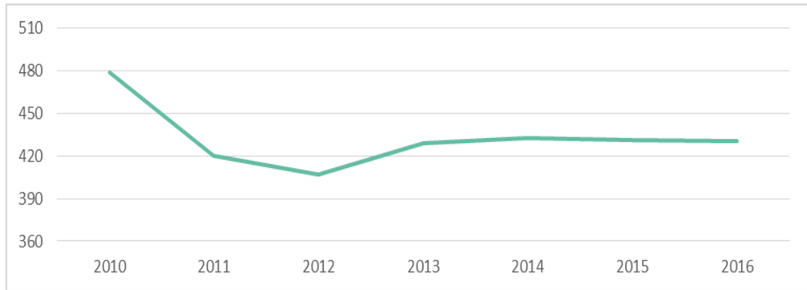

Le SICTOM a dépassé l'objectif national depuis 2014, soit en 4 ans seulement, au lieu de 10.

LA QUALITE DU TRI

40 008

bacs contrôlés en 2017

=

689

bacs refusés

+

6803

bacs avec des erreurs

+

32 516

bacs corrects

Objectif

Depuis 2012, le SICTOM a créé les brigades du tri. Il s'agit d'une équipe de 2 personnes chargée de vérifier le contenu des bacs en amont de la collecte. Si une erreur de tri est trouvée, elle est isolée et placée dans un sac. Il ne reste plus qu'aux usagers à la réacheminer correctement ! Si les erreurs sont trop importantes, le bac est refusé à la collecte.

Evolution du taux de refus

Année	Taux de refus
2011	24.70%
2012	18.05%
2013	17.91%
2014	16.80%
2015	11.46%
2016	10.72%
2017	18.35%

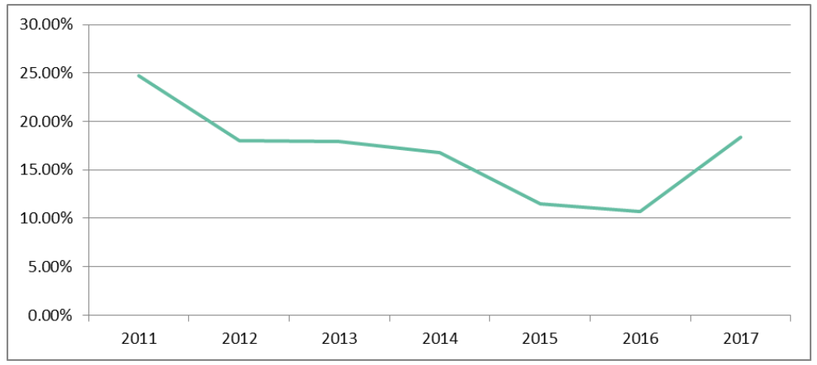

3

TRAITEMENT DES DECHETS

LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

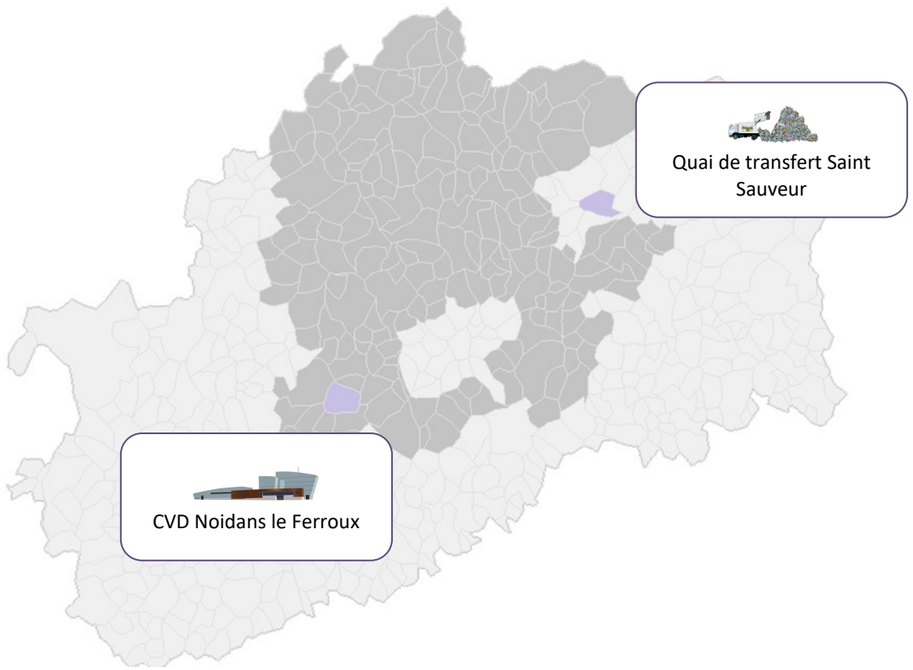

Organisation

Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYTEVOM. Le SYTEVOM est un syndicat mixte à vocation unique créé en 1993. Il assure pour le compte de ses adhérents :

- Le transfert et l'élimination des Ordures ménagères et déchets assimilés
- Les modalités de collecte de tri et de valorisation
- La collecte et la mise à disposition des Points d'Apport Volontaire Verre

Le centre de valorisation des déchets de Noidans le Ferroux est composé de :

- un centre de tri (capacité 17 000 T / an)
- une unité de valorisation énergétique par incinération (capacité 41 000 T / an)

	APPORT SUEZ CVD Noidans le Ferroux	APPORT SUEZ Quai de Transfert St Sauveur	APPORT SUEZ Quai de Transfert Vesoul	TOTAL
Janvier	319.74	176.62		496.36
Février	326.78	193.04		519.82
Mars	367.64	213.00		580.64
Avril	322.48	156.12		478.60
Mai	363.98	214.38		578.36
Juin	378.58	190.44		569.02
Juillet	344.66	158.36		503.02
Août	388.82	211.66	25.36	625.84
Septembre	176.22	330.32	2.14	508.68
Octobre	363.26	210.84		574.10
Novembre	352.56	191.18	5.84	549.58
Décembre	354.36	194.30	7.00	555.66
Total	4 059.08	2 440.26	40.34	6 539.68

LE TRAITEMENT DU TRI SELECTIF

Les tonnages collectés

	APPORT SUEZ CVD Noidans le Ferroux	APPORT SUEZ Quai de Transfert St Sauveur	APPORT SUEZ Quai de Transfert Vesoul	APPORT SICTOM CVD Noidans le Ferroux	APPORT SICTOM Quai de Transfert St Sauveur	TOTAL
Janvier	119.64	16.22	0.00	31.46	141.54	308.86
Février	130.54	16.82	0.00	25.42	132.74	305.52
Mars	158.12	17.46	0.00	27.42	163.22	366.22
Avril	129.46	11.78	0.00	27.08	136.26	304.58
Mai	138.98	21.42	0.00	26.80	164.28	351.48
Juin	80.30	17.74	60.67	34.26	143.58	336.55
Juillet	134.92	14.10	0.00	26.96	154.12	330.10
Août	163.52	16.80	0.00	32.96	154.22	367.50
Septembre	144.50	25.40	0.00	27.48	149.14	346.52
Octobre	129.18	34.92	0.00	29.36	158.34	351.80
Novembre	136.82	26.42	0.00	27.52	153.30	344.06
Décembre	143.30	22.50	0.00	36.12	143.30	345.22
Total	1 609.28	241.58	60.67	352.84	1 794.04	4 058.41

LE NOMBRE DE TOURNEES

Organisation

On compte donc :

- 34 tournées d'Ordures Ménagères réalisées par SUEZ :
  - Dont 11 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
  - Dont 23 vidages au CVD de Noidans le Ferroux
- 17 tournées de tri réalisées par SUEZ :
  - Dont 2 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
  - Dont 15 vidages au CVD de Noidans le Ferroux
- 26 tournées de tri réalisées par le SICTOM :
  - Dont 21 vidages au Quai de transfert de Saint Sauveur
  - Dont 5 vidages au CVD de Noidans le Ferroux

34

Tournées de collecte pour les OM

43

Tournées de collecte pour le Tri

Parmi les 34 tournées d'ordures ménagères réalisées par SUEZ, 3 sont réalisées en bennette par notre prestataire de collecte. Le SICTOM quant à lui, réalise 3 de ces tournées de tri sélectif en bennette également. Ceci a permis de réduire sensiblement les coûts de collecte sur le territoire particulièrement difficile des écarts de la CCVS.

4

INDICATEURS FINANCIERS

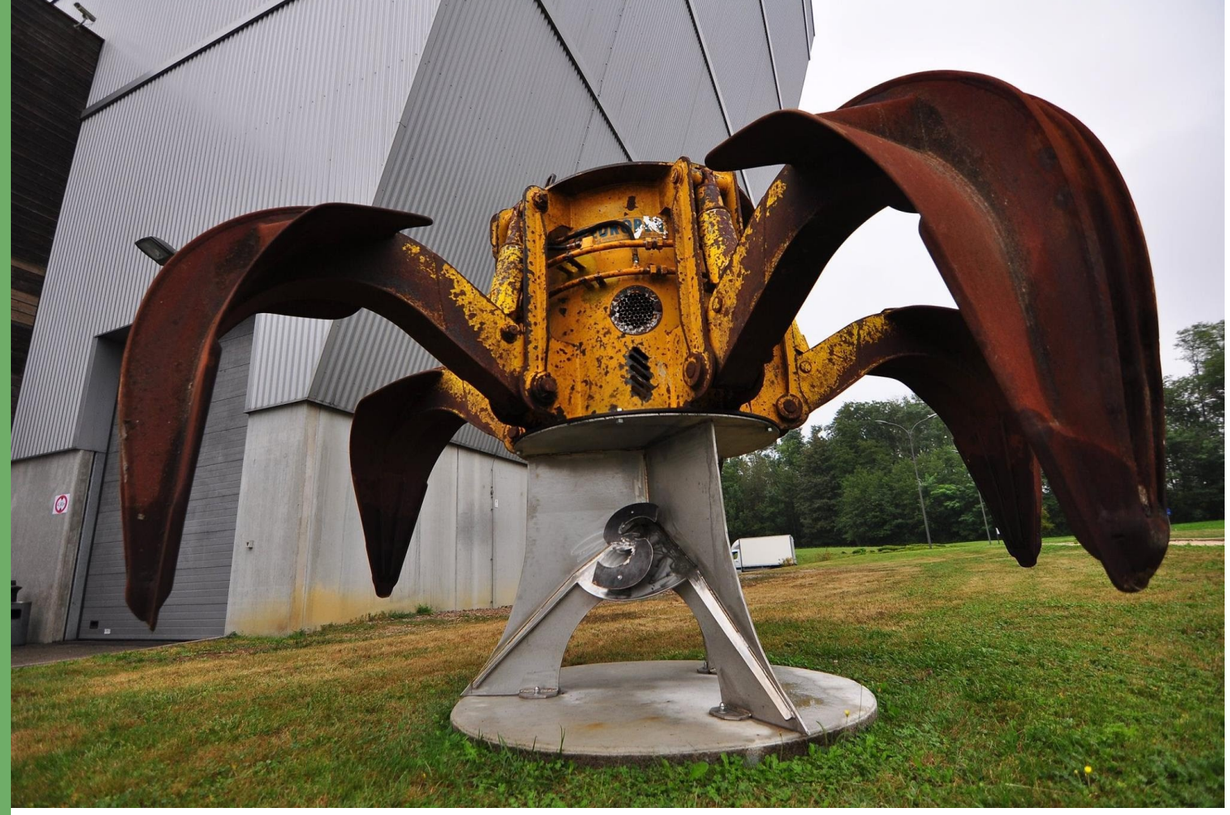

MONTANT ANNUEL GLOBAL

Dépenses

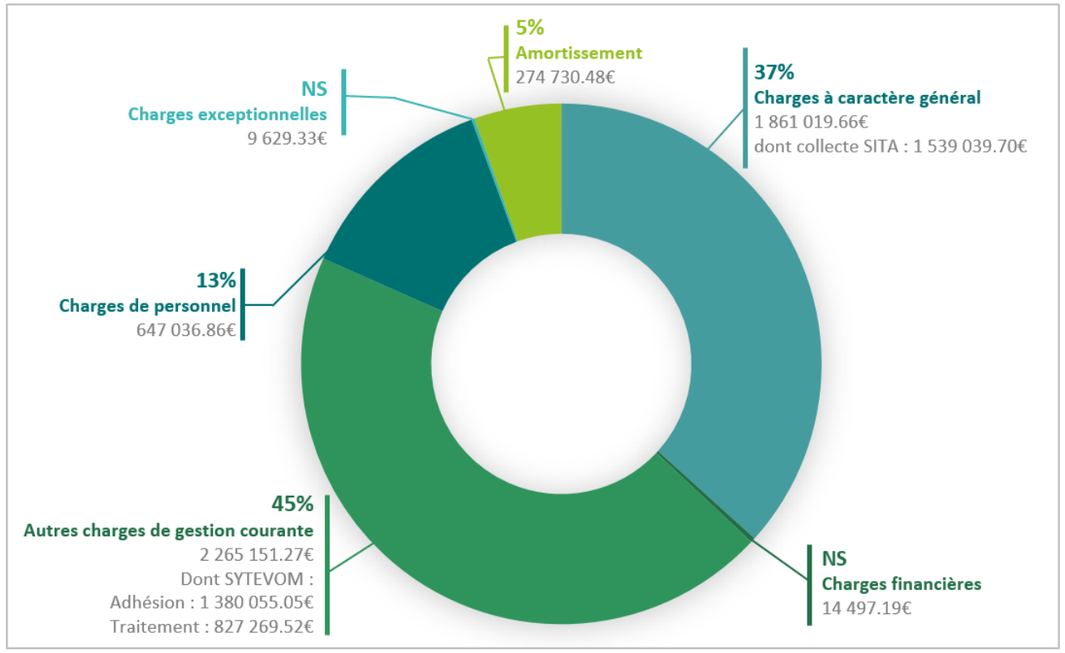

Recettes

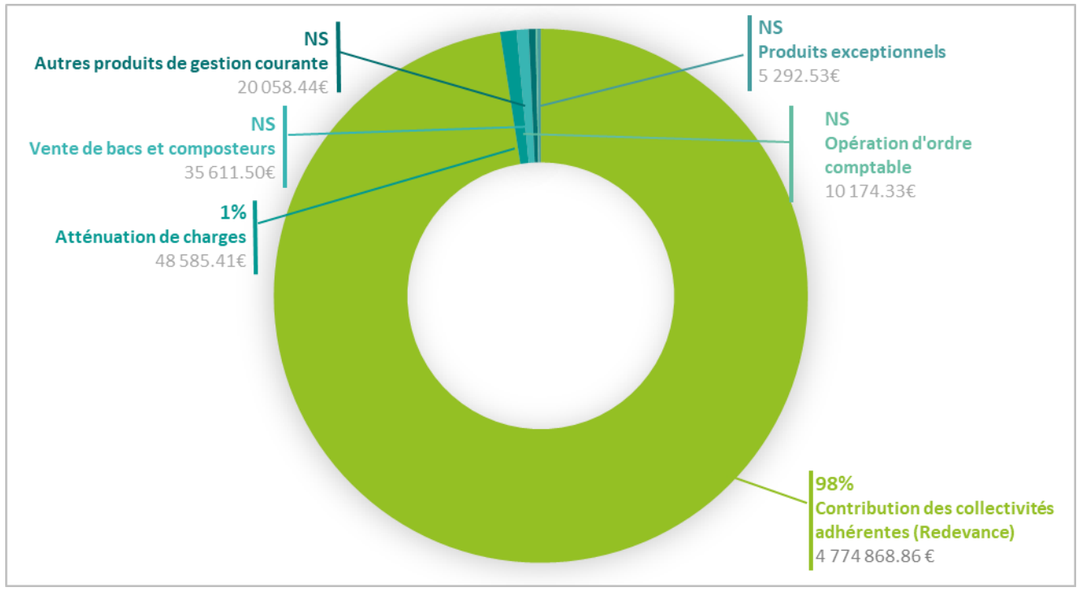

MODALITES D'EXPLOITATION

Répartition du coût de la prestation

Le service de collecte des ordures ménagères, du tri sélectif, et l'évacuation et le déchargement des déchets sur les sites de Saint-Sauveur et Noidans Le Ferroux ont été confiés à la société SUEZ RV CENTRE EST, par contrat, suite à un marché public du SICTOM du Val de Saône. La durée de ce contrat a été fixée à 2 ans à compter du 1er janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2018. Le coût global de la prestation pour 2017 s'élève à 1 538 049.70 € TTC répartis de la manière suivante :

- 1 073 712.20 € TTC au titre de la collecte des Ordures Ménagères
- 446 874.50€ TTC au titre de la collecte du tri sélectif
- 18 480.00€ TTC au titre de la collecte des bio-déchets.

30.34%

du budget du SICTOM en 2017

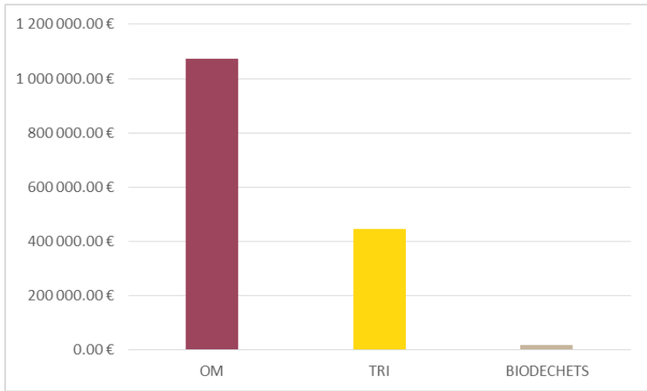

MODALITES D'EXPLOITATION

Le SICTOM a repris les agents de collecte de la CCVS en 2013, et a créé à cette occasion un service opérationnel de collecte. Depuis 2014, les agents du SICTOM collectent uniquement du tri. Le coût global du service opérationnel de collecte pour 2017 s'élève à 355 120.16 € TTC répartis comme suit :

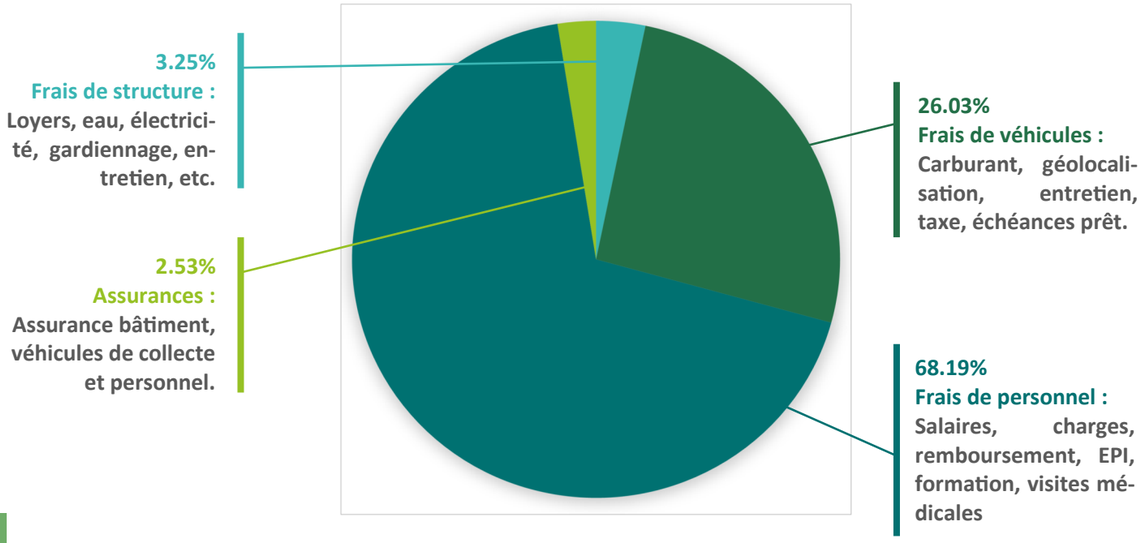

LE TRAITEMENT

Le traitement des OM

Le SYTEVOM qui effectue le traitement des Ordures Ménagères, facture à ce titre 115.00€ HT la Tonne incinérée en 2017. A noter que le transfert des OM du quai de Saint Sauveur au SYTEVOM est compris dans le prix à la tonne. Le coût du traitement des Ordures Ménagères pour 2017 s'élève donc à 827 269.52 € TTC.

	2017	2016	Evolution en €	Evolution en %
Coût traitement HT	752 063.20 €	775 392.27 €	- 23 329.07 €	-3.01%
Montant TVA	75 206.32 €	77 539.23 €	- 2 332.91 €	-3.01%
Coût traitement TTC	**827 269.52 €**	**852 931.50 €**	**- 25 661.98 €**	**-3.01%**

On constate une baisse du cout du traitement des OM puisque les tonnages à incinérer ont diminués entre 2016 et 2017.

Le traitement des biodéchets

Le traitement des biodéchets collectés dans le cadre de l'expérimentation a été confié à Agri compost 70, qui facture à ce titre 55€ HT la Tonne. Le coût du traitement des biodéchets pour 2017 s'élève donc à 2 153.80 € TTC.

LA COTISATION

Le SYTEVOM assure également la gestion des déchetteries et les modalités de collecte et de valorisation des déchets recyclables. A ce titre, le SYTEVOM demande à ses adhérents une cotisation à hauteur de 19.90€ HT par habitant pour 2017. La cotisation adhérent du SYTEVOM pour 2017 s'élève donc à 1 380 055.05 € TTC.

	2017	2016	Evolution en €	Evolution en %
Coût cotisation HT	1 254 595.50 €	1 265 580.00 €	-10 984.50 €	-0.87%
Montant TVA	125 459.55 €	126 558.00 €	-1 098.45 €	-0.87%
Coût cotisation TTC	**1 380 055.05 €**	**1 392 138.00 €**	**-12 082.95 €**	**-0.87%**

MODALITES DE FINANCEMENT

Aides perçues

C'est le SYTEVOM qui est en contrat avec les Eco Organismes et qui se charge des reventes matériaux. C'est donc le syndicat de traitement qui perçoit les aides. Cependant, en fonction de ses performances de collecte sélective (critères évaluées : quantité et qualité), le SYTEVOM restitue au SICTOM du Val de Saône une partie des sommes perçues. Le montant des aides restituées pour 2016 s'élève à 443 309.40 € TTC. Pour 2017, le montant est inconnu à ce jour.

	2016	2015	2014	2013	2012
Intéressement à la CS	428 708.58 €	257 268.47 €	243 197.93 €	193 656.71 €	187 603.77 €
Soutien communication	14 600.82 €	10 167.25 €	11 426.62 €	8 835.72 €	7 293.23 €
TOTAL	443 309.40 €	267 435.72 €	254 624.55 €	202 492.43 €	194 897.00 €

Les contributions des adhérents

Le service de collecte des déchets assuré par le SICTOM du Val de Saône est financé par la redevance incitative reversée par les adhérents. Votés par le Comité Syndical par délibération du 14 Décembre 2016, les tarifs comprennent :

- Une part fixe établie en fonction du volume du bac
- Une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

	PART FIXE	PART VARIABLE	
	0.66 € au L (sauf 80L : 1.12€/L)	La levée tarif réduit	La levée tarif normal
CONTENEUR AGREE 80 LITRES	89.88 €	0.31 €	7.90 €*
CONTENEUR AGREE 140 LITRES	92.40 €	2.77 €	8.10 €
CONTENEUR AGREE 240 LITRES	158.40 €	4.92 €	9.23 €
CONTENEUR AGREE 340 LITRES	224.40 €	7.07 €	12.30 €
CONTENEUR AGREE 660 LITRES	435.60 €	13.58 €	15.68 €
PART FORFAITAIRE (Forfait dérogatoire)		60.00 €	

* A partir de la 13ème levée et après "forfait de service" de 28.76€

Le montant facturé par le SICTOM du Val de Saône à ses adhérents au titre de l'année 2017 en redevance incitative est de : 4 669 196.50 € (régularisations sur l'année en cours comprises).

Répartition des contributions par adhérent

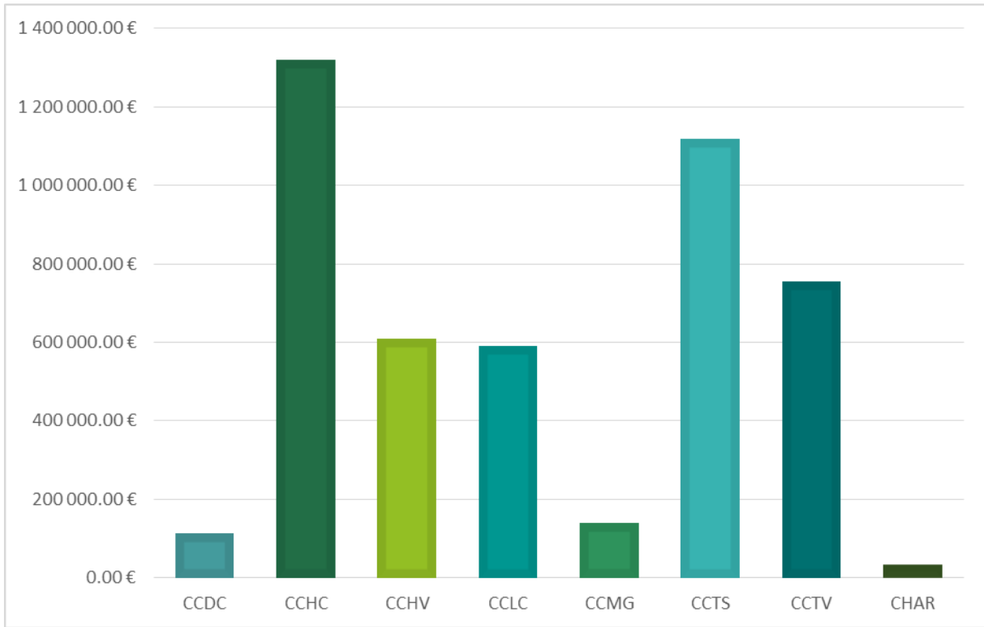

REPARTITION DU COUT GLOBAL

Coût global à l'habitant

Dans le cadre d'une tarification incitative, le coût ramené à l'habitant n'est plus pertinent. Ce sont les bacs qui sont facturés. La dépense de collecte se répartit entre les adresses. La tarification ne tient plus compte du nombre de personnes au foyer, mais de la taille du bac et du nombre de levées.

Coût global réparti par bac OM :

173€

en 2017

	Coût global à l'habitant
Cotisation adhérent : SYTEVOM	21.89 €
Collecte : Prestation Suez	24.41 €
Collecte : Service opérationnel SICTOM	5.63 €
Traitement	13.16 €
Personnel	3.92 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	1.14 €
Frais de structure	5.71 €
Amortissement : Bacs OM, tri, composteurs et BOM	4.36 €
Charges financières	0.23 €
TOTAL	80.45 €

Coût global à la tonne

	Coût global à la tonne de déchets[1]	Coût global à la tonne d'Ordures Ménagères
Cotisation SYTEVOM Cotisation adhérent et traitement	93.52 €	337.53 €
Collecte Prestation SUEZ et Service opérationnel SICTOM	80.25 €	289.64 €
Frais de structure Personnel, Administration, Facturation, etc.	25.82 €	93.18 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	3.05 €	11.00 €
Amortissement Bacs OM, bacs de tri, composteurs, locaux et BOM	11.64 €	42.01 €
Charges financières	0.61 €	2.22 €
TOTAL	214.89 €	775.58 €

[1] Y compris la collecte sélective, les biodéchets et les déchetteries

de **1.93%**

du coût global à la tonne de déchets entre 2015 et 2017

Pour une collectivité qui s'inscrit dans une démarche de réduction des Ordures Ménagères, comme le SICTOM du Val de Saône, la répartition du cout global à la tonne d'Ordures Ménagères n'a plus de sens. Les performances de nos usagers sont telles que les tonnages d'OM du SICTOM ont étés divisés par 2 en 5 ans alors que 20 000 habitants supplémentaires ont adhéré au syndicat. Il devient alors plus intéressant de comparer le coût global à la tonne de DMA entre 2015 et 2017. On s'aperçoit alors que le cout global a diminué de 1.93% .

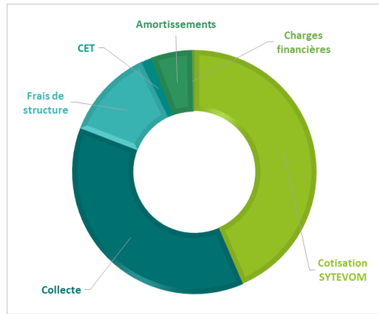

SYTEVOM

43.52%

du coût global à la tonne de déchets est alloué au SYTEVOM

5

PERSPECTIVES

PERSPECTIVES

- Poursuite des réflexions et des études pour la réduction des points noirs et l'optimisation et la sécurité des parcours de collecte.
- Poursuite de l'expérimentation nationale menée par Citéo.
- Renforcement des brigades du tri.
- Enquête pour des projets d'intégration.
- Ouverture des compétences du SICTOM du Val de Saône : diffusion de réservoirs d'eau de pluie, etc.
- Renouvellement du marché de collecte et réflexion pour étendre le territoire collecté en tri par le service opérationnel du SICTOM.
- Renouvellement d'un véhicule de collecte.
- Enquête auprès des professionnels du territoire.
- Bilan de l'expérimentation de la collecte des biodéchets en Apports Volontaires. Test sur un nouveau territoire pilote.

RAPPORT ANNUEL 2017

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SICTOM du Val de Saône
Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAONE-ET-SAIN-ALBIN
03.84.78.09.52
Www.sictomvds.com

Directeur de publication : Éric Masoyé • Conception / Mise en page : SICTOM du Val de Saône • Crédits photographiques : ©Citeo (Mathieu Garrouteigt - Sipa Press - Pierre Antoine) - ©SYTEVOM et ©SICTOM du Val de Saône • Diffusion : 250 exemplaires • Septembre 2018 • ISSN 2105-1712